

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MAI 2021 À 19 H 35
ORDRE DU JOUR**



- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Révocation de l'avis de convocation**
 - 4. Autorisation - 2^e appel public de propositions - Vente du terrain et construction d'un projet immobilier – Lot 4 852 716 au Cadastre du Québec situé sur le chemin des Cascades à Plaisance**
 - 5. Avis de motion – règlement #452-21 relatif à l'installation et à l'entretien des installations septiques munies d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**
 - 6. Période de questions**
 - 7. Levée de la séance spéciale**
-

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 17 mai 2021 à 19 h 35** par visioconférence et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Luc Galarneau

Richard O'Reilly
Miguel Dicaire

Micheline Cloutier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Assistent également à la séance Madame Anick Tourangeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-111

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-112

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-113

Révocation de l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-114

Autorisation – 2^e appel public de propositions - Vente du terrain et construction d'un projet immobilier – Lot 4 852 716 au Cadastre du Québec situé sur le chemin des Cascades à Plaisance

CONSIDÉRANT que le conseil municipal par la résolution numéro 2020-11-233 a octroyé un mandat à la firme EXP pour préparer un devis d'appel d'offres pour la vente du lot 4 852 716 pour y établir un développement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal par la résolution numéro 2021-01-016 a autorisé d'aller en appel public de propositions pour la vente du terrain et la construction d'un projet immobilier sur le lot 4 852 716;

CONSIDÉRANT qu'aucun promoteur immobilier n'a déposé de soumissions;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil mandate l'administration municipale à retourner en deuxième appel d'offres pour la vente du lot 4 852 716 afin d'y établir un développement;

QUE ce conseil juge opportun de procéder à certaines modifications dans le devis dans le but de répondre aux résultats d'un sondage effectué auprès des promoteurs intéressés lors du premier appel d'offres;

QUE ce conseil désigne Mme Anick Tourangeau et M. Pierre Villeneuve comme responsable des discussions avec l'ensemble des soumissionnaires et de la négociation avec le soumissionnaire recommandé.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.

AVIS DE MOTION

Règlement #452-21 relatif à l'installation et à l'entretien des installations septiques munies d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Monsieur Thierry Dansereau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #452-21 relatif à l'installation et à l'entretien des installations septiques munies d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

6.

Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

Monsieur le Maire, Christian Pilon indique qu'il a reçu un courriel de Monsieur Denis Fontaine. Étant donné que les questions portent sur l'appel d'offres pour la vente du terrain et construction d'un projet immobilier – Lot 4 852 716, il est présentement impossible d'y répondre dès que le processus sera terminé, Monsieur le Maire répondra publiquement aux questions.

7.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-115

Levée de la séance spéciale à 19 h 40

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE la séance spéciale soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 17 mai 2021

_____(signé)_____
Christian Pilon
Maire

_____(signé)_____
Anick Tourangeau
Directrice générale/Secrétaire-trésorière